

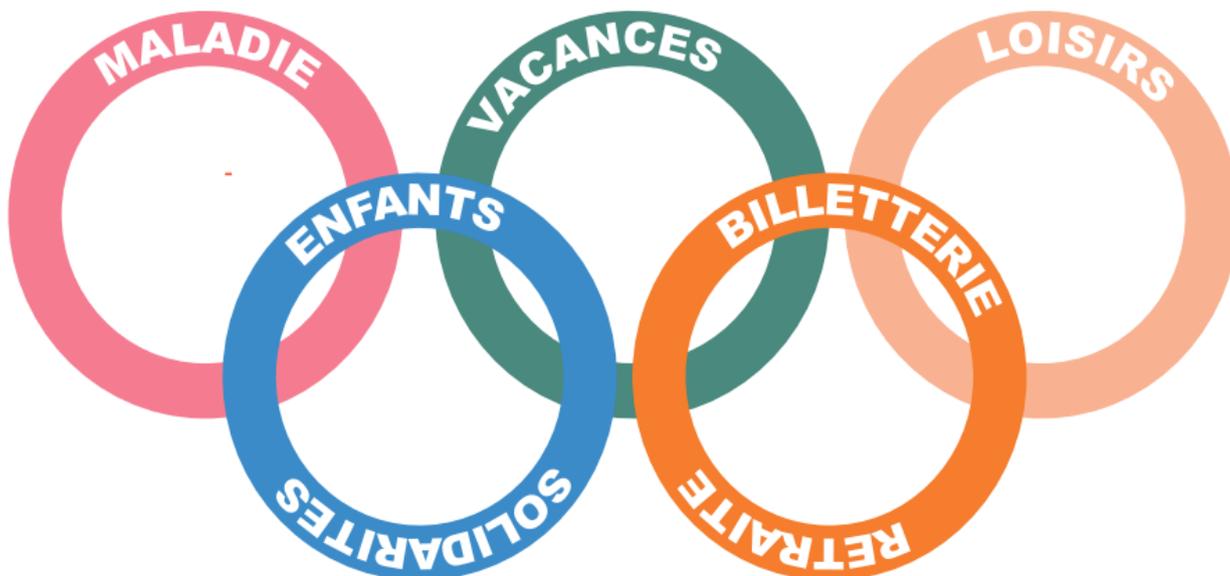


**Santé-Sociaux**  
**ILE DE FRANCE**

**Les mandats  
CFDT au CGOS Ile-  
de-France vous  
informent**

# **PRESTATION CGOS 2024**

**La CFDT santé-sociaux vous présente ce livret régional actualisé qui répond à vos besoins : connaître vos droits CGOS en 2024 !**



**Nouveau et pratique :**

**Des grilles indiciaires  
faciles à consulter**

<https://www.sante-sociaux.cfdt.fr>

**SUIVEZ-NOUS SUR**



**GRILLES INDICIAIRES DE LA FONCTION  
PUBLIQUE HOSPITALIERE**



# Sommaire

<b>VOTRE DOSSIER CGOS</b> .....	3
LES TRANCHES DU QUOTIENT FAMILIAL .....	3
ENVOI CGOS .....	4
AIDE SOCIALE AUX AGENTS EN SITUATION DE MALADIE .....	5
Agents titulaires et stagiaires : .....	5
Agents contractuels : .....	6
VACANCES .....	8
Vacances Adultes et Famille .....	8
Chèques vacances .....	8
Vacances Prix Mini et Réduit .....	9
LOISIRS .....	10
Chèques cultures .....	10
Prestations Sports, Cultures et Loisirs .....	11
PRESTATIONS SPORTS LOISIRS CULTURE .....	11
ENFANTS .....	12
Prestation Naissance et Adoption .....	12
CESU - Garde d'enfants (jusqu'à 6 ans) .....	12
Garde d'enfants et Soutien scolaire .....	13
Prestation Etudes et Formations .....	13
Sports, Cultures et Loisirs Enfants .....	14
Vacances Enfants et Adolescents .....	14
Vacances Enfants en Situations de Handicap .....	14
SOLIDARITES .....	15
Aides remboursables logement .....	15
Aides remboursables .....	15
Aides exceptionnelles non-remboursables .....	16
Fonds Solidarité Familial .....	16
Prestation Décès .....	16
Renseignements Juridique .....	16
Aide aux actions sociales et collectives .....	17
LOISIRS .....	18
Avantage Conso .....	18
Billetterie .....	18
RETRAITE .....	19
AGENDA .....	20
LA CFDT .....	21

## VOTRE DOSSIER CGOS

**Il doit être actualisé tous les ans. Vos droits peuvent être activés dès décembre pour l'année suivante.**

**Vous pouvez le faire tout au long de l'année.  
Ne passez pas à côté des aides, faites-le tout de suite....**

**Que vous soyez actif ou retraité :**

- Titulaires
- Contractuels (dès votre premier jour de travail) Les emplois aidés
- Les agents en disponibilité d'office pour raison de santé
- Les agents en congé de présence parentale, pendant la durée du congé
- Les tuteurs
- Agents à temps partiel (Les prestations sont versées à 100%)
- Les apprentis
- Les personnels médicaux (uniquement pour les prix négociés)

**La CFDT a obtenu les mêmes droits**

- *Pour les agents à temps partiel*
- *Pour les 2 agents d'un couple hospitalier*
- *Pour les contractuels dès leur premier jour de travail*

**La CFDT Santé Sociaux revendique le maintien des prestations C.G.O.S durant le congé parental des agents**

**NOUVEAUTE : TOUTES LES PRESTATIONS SONT OUVERTES AUX RETRAITES**

## LES TRANCHES DU QUOTIENT FAMILIAL

Vous trouverez votre QF sur la page d'accueil dans votre espace agent, en haut à gauche :

TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TRANCHE 4	TRANCHE 5	TRANCHE 6	TRANCHE 7	TRANCHE 8
< à 510	de 510,01 à 610	de 610,01 à 710	de 710,01 à 810	de 810,01 à 910	de 910,01 à 1 060	de 1 060,01 à 1 295	> à 1 295,01



## ENVOI CGOS

### Gagnez du temps :

Vous souhaitez envoyer vos formulaires de prestations, transmettre un complément d'information ou adresser un message au CGOS par courriel : Pour cela, connectez-vous au site CGOS puis accéder à l'onglet **CONTACT**.

Il est toujours possible d'envoyer vos demandes par courrier postal à votre délégation C.G.O.S IDF

**CGOS Ile de France - Le Périscope**  
87-83 avenue d'Italie  
75013 Paris Cedex



## Pour les titulaires et stagiaires :

- Le Congé de Maladie Ordinaire (CMO)
- Le Congé de Longue Maladie (CLM)
- Le Congé de Longue Durée (CLD) : tuberculose, maladie mentale, poliomyélite, cancer, sida...

## Pour les contractuels :

- Le Congé de Maladie Ordinaire (CMO)
- Le Congé de Grave Maladie (CGM)

INDICES	TAUX Complément de salaire
De 0 à 370	46%
De 370,01 à 650	45%
De 650,01 à +	44%

Face aux revalorisations de salaires, la CFDT demande une modification des tranches pour ne pas léser les plus bas salaires

La CFDT a obtenu l'augmentation de la prise en charge pour les plus bas indices



## Agents titulaires et stagiaires :

### Le Congé de Maladie ordinaire

PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
3 mois plein traitement	Aucune
9 mois demi-traitement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Complément CGOS sur les 5 premiers mois</li> <li>- Les arrêts maladie pouvant être continus ou discontinus</li> </ul>

### Le Congé Longue Maladie

PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
1 an plein traitement	Aucune
2 ans demi-traitement	Complément CGOS les 5 premiers mois à demi-traitement

## Le Congé de Longue Durée : non imputable au service

PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
3 ans plein traitement	Aucune
2 ans demi-traitement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Complément CGOS sur les 5 premiers mois à demi-traitement</li> <li>- Les arrêts maladie pouvant être continus ou discontinus</li> </ul>

## Le Congé de Longue Durée : imputable au service

PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
1 an plein traitement	Aucune
2 ans demi-traitement	Complément CGOS sur les 5 premiers mois

## Agents contractuels :

### Le Congé de Maladie Ordinaire

#### ▪ Moins de 4 mois de service :

PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
Indemnités journalières de la Sécurité Sociale	Aucune

#### ▪ Entre 4 mois et 2 ans de service :

PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
1 mois plein traitement	Aucune
1 mois demi-traitement	Complément CGOS sur le premier mois à demi-traitement
Au-delà : Indemnités journalières de la Sécurité Sociale si l'agent reste sous contrat	Complément CGOS sur le premier mois des IJ versées

- **Entre 2 et 3 ans de service :**

PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
2 mois plein traitement	Aucune
2 mois demi-traitement	Complément CGOS sur les 2 premiers mois à demi-traitement
Au-delà : Indemnités journalières de la Sécurité Sociales si l'agent reste sous contrat	Complément CGOS sur le premier mois des IJ versées

- **3 ans de service :**

PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
3 mois plein traitement	Aucune
3 mois demi-traitement	Complément CGOS sur les 3 premiers mois à demi-traitement
Au-delà : Indemnités journalières de la Sécurité Sociale si l'agent reste sous contrat	

### Le Congé de Grave Maladie : 3 ans d'ancienneté requise

PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
1 <sup>ère</sup> année : plein traitement	Aucune
2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> année : demi-traitement	Complément CGOS sur les 3 premiers mois à demi-traitement

## Vacances Adultes et Famille

Tranche QF	Montant
Tranche 1	300 euros
Tranche 2	300 euros
Tranche 3	300 euros
Tranche 4	250 euros
Tranche 5	200 euros
Tranche 6	150 euros
Tranche 7	100 euros
Tranche 8	50 euros

Le justificatif à produire : facture d'hôtels, Croisières, Camping, Club Vacances, ....

Le prestataire Airbnb est accepté à condition d'avoir un numéro de SIRET

**Date limite : 31 janvier 2025**

**Grace à la CFDT, vous pouvez présenter une facture de transport collectif : avion, train, bateau, van, car, camping-car, etc...**

## Chèques vacances



QF	TAUX	Montant Agent	Participation CGOS	TOTAL CHEQUIER
Jusqu'à 710	50 %	410€	210 €	620€
De 710,01 à 810	45 %	420€	190 €	610€
De 810,01 à 910	40 %	420€	170 €	590€
De 910,01 à 1060	35 %	420€	150 €	570€
Supérieur à 1060	30 %	420€	130 €	550€

La participation du CGOS dépend de votre épargne et va de 100 euros à 200 euros  
Il est possible de commander les chèques-vacances sans épargner.

Les chèques-vacances sont cumulables avec la prestation vacances adultes et famille

**Date limite : 31 octobre 2024**

## Vacances Prix Mini et Réduit

L'offre Vacances a pour objectif de rendre les vacances accessibles au plus grand nombre d'agents et retraités en leur proposant :

- Une participation incluse dans tous les tarifs des voyages proposés et dans les réductions affichées auprès des plus grandes agences de voyage.
- Une assurance voyage Assistance responsabilité civile/ assistance/ rapatriement/ annulation

[Rendez-vous sur le CGOS « VACANCES : CGOS.info » avec votre numéro prestataire](#)

## Espace Agent

 MCA

Numéro C.G.O.S : 767

Dernière connexion le 13/03/2023

C.G.O.S BRETAGNE

Droits ouverts : 2023

Quotient familial 2023 : 102

Code accès prestataire : [cliquez ici](#)

## VOTRE ESPACE

Bienvenue M CA

Vous pouvez accéder à l'ensemble des services proposés.

## Titres culture

### Conditions :

Participation du CGOS à hauteur de 50%, les frais d'envoi restent à votre charge

Les commandes peuvent se faire par :

- Depuis l'Espace agent : **paiement par CB**
- Courrier : paiement par **chèque**

Vous pouvez effectuer une ou deux commandes de titres culture par an :



	Montant Agent	Participation CGOS	TOTAL CHEQUIER
<b>2 commandes</b>	<b>49.50 €</b>	<b>45€</b>	<b>90 €</b>
<b>1 commande</b>	<b>94.50 €</b>	<b>90€</b>	<b>180 €</b>

(frais de recommandés compris)

Le versement de cette prestation se fait dans la limite des budgets disponibles.

**Dates de commandes :** du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre 2024 pour les commandes papier et du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2024 pour les commandes en ligne.

La durée de validité du chèque culture est de 2 ans après l'année d'émission

**La CFDT a obtenu la dématérialisation des Titres Culture (e titre culture) sans frais d'envoi**



Envie de faire du sport, d'exercer une activité culturelle ou de loisirs ?

Cette prestation a pour objet de participer aux frais engagés pour la pratique d'une activité sportive, de loisirs ou culturelle par l'agent dans un club, une association ou autre organisme. Les dépenses d'équipements ne sont pas concernées par cette prestation.

L'agent peut déposer plusieurs demandes par année civile dans la limite du montant de la prestation, pour la pratique de plusieurs activités sportives, culturelles ou de loisirs. Versée sur présentation du ou des formulaires C.G.O.S **remplis par l'organisme, et attestant d'une ou plusieurs activités sportives, de loisirs ou culturelles.**

PRESTATIONS SPORTS LOISIRS CULTURE	
Tranche de QF	Montants
Tranche 1	75 €
Tranche 2	75 €
Tranche 3	75 €
Tranche 4	65 €
Tranche 5	65 €
Tranche 6	65 €
Tranche 7	60 €
Tranche 8	50 €

**Date limite : du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre 2024**



## Prestation Naissance et Adoption



Vous attendez un heureux événement ?

Cette prestation est versée pour la naissance d'un enfant ou pour l'adoption plénière d'un enfant.  
Le montant est de 180 € par enfant.

**Date limite : 6 mois après la naissance ou l'adoption**

## CESU - Garde d'enfants (jusqu'à 6 ans)

Une seule attribution par an et par enfant est effectuée.

Vous devez compléter l'attestation de garde.

Tranche de QF	MONTANT CESU 2024 PAR ENFANT	
	AGE DE 0-3 ANS	AGE DE 4-6 ANS
Tranche 1	600 €	300 €
Tranche 2	600 €	300 €
Tranche 3	600 €	300 €
Tranche 4	500 €	250 €
Tranche 5	400 €	200 €
Tranche 6	300 €	150 €
Tranche 7	200 €	100 €
Tranche 8	200 €	100 €



Les commandes de CESU sont traitées **en avril, juillet, octobre et décembre**.

Le formulaire recto/verso est à **envoyer avant le 30 novembre 2024**

## Garde d'enfants et Soutien scolaire

Pour la garde d'enfants de 3 à 18 ans

La prestation prend en charge la garderie périscolaire, le centre de loisir, stages sportifs sans hébergement, les activités de soutien scolaire.

Prestation versée pour chaque enfant.

**Date limite : 31/01/2025**

TRANCHE QF	MONTANT PLAFOND DE LA PRESTATION
Tranche 1	120 euros
Tranche 2	120 euros
Tranche 3	120 euros
Tranche 4	100 euros
Tranche 5	80 euros
Tranche 6	60 euros
Tranche 7	50 euros
Tranche 8	30 euros

La CFDT s'est battue et a obtenu cette prestation

## Prestation Etudes et Formations

La CFDT revendique l'augmentation des montants de cette prestation, l'accès à l'éducation est une priorité

Attention pour cette prestation :

- ⇒ Cochez la case "demande la prestation PEEF" (Prestation Etudes Educations Formations)
- ⇒ Constituez le dossier papier ou en ligne avant le 31 juillet 2024

Elle sera versée dès la validation

**MONTANTS de base 2024** : Variable selon le quotient familial et d'une année sur l'autre, les montants indiqués correspondent à un QF de 608

Primaire du CP au CM2: **71 €**

Lycée/ Enseignement professionnel : **272 €**

Collège (de la 6ème à la 3ème) : **156 €**

Études supérieures : **851 €**

Lycée / Enseignement général et technologique : **226 €**

Hébergement (sans condition de distance) : **341 €**

## Sports, Cultures et Loisirs Enfants

Cette participation a pour objet de participer aux frais engagés pour la pratique d'une activité sportive, de loisir ou culturelle pour les enfants à charges fiscales jusqu'à 20 ans dans un club, une association ou autre organisme.

Les dépenses d'équipements ne sont pas concernées par cette prestation.

**Date limite : 30/11/2024**

TRANCHE DE QF	MONTANT
Tranche 1	75 euros
Tranche 2	75 euros
Tranche 3	75 euros
Tranche 4	65 euros
Tranche 5	65 euros
Tranche 6	65 euros
Tranche 7	60 euros
Tranche 8	50 euros

## Vacances Enfants et Adolescents

Cette prestation participe aux dépenses occasionnées par les vacances prises par l'enfant ou l'adolescent (jusqu'à 20 ans) dans des structures agréées en France ou à l'étranger.

Les voyages scolaires sont acceptés

**Date limite : 31/01/2025**

TRANCHE QF	ENFANTS ET ADOLESCENTS AVEC HEBERGEMENT
Tranche 1	370 euros
Tranche 2	310 euros
Tranche 3	250 euros
Tranche 4	200 euros
Tranche 5	150 euros
Tranche 6	80 euros
Tranche 7	80 euros
Tranche 8	80 euros

## Vacances Enfants en Situations de Handicap

Variable selon le quotient familial et d'une année sur l'autre

Montant de base : **800,00€**

Forfait minimum de **180,00€**

Montant maximum : **150% du montant de base de la prestation**

L'enfant doit être à charge fiscale et âgé de moins de 20 ans au 1er janvier de l'année en cours. Le taux d'incapacité doit être égal ou supérieur à 50 %



## Aides remboursables logement



### AIDE LOCATION :

Frais d'agence, dépôt de garantie, 1er loyer

### AIDE DEMENAGEMENT :

Propres moyens ou professionnels,

### AIDE TRAVAUX :

Copropriété, handicap, dépendance, énergie durable

### AIDE ACCESSION A LA PROPRIETE :

Frais de notaire, frais d'agence, frais de raccordement

**1.** Aide accordée sur appréciation de la Commission des Aides et Secours (CAS)

**2.** Cumulables avec l'aide exceptionnelle remboursable dans la limite de 8000 € / foyer

**3.** Montant plancher de 400 €

**4.** Et dans la limite du taux d'endettement en vigueur.

=  
**8000 €**

en 60 mois  
maximum

**Les prêts sociaux : La CFDT revendique un accès simplifié et des montants conséquents aux aides remboursables.**

**Attention : le fond social logement et l'aide remboursable sont cumulables dans la limite de 8000 €**

## Aides remboursables

Besoins financiers liés à des travaux, un achat de véhicule, des soins importants...

PENSEZ AUX AIDES REMBOURSABLES  
PAS DE QF PLAFOND

< 4000 € la durée maximum est de 50 mois

De 4000 € à 8000 € la durée maximum est de 60 mois

**NOUVEAUTE :**

**COUPLE X 2**

## Aides exceptionnelles non-remboursables

Une difficulté financière, un imprévu, une maladie, un problème familial, pensez aux AIDES NON REMBOURSABLES.

Les mandatés CGOS CFDT siègent à la commission et sont là pour vous aider dans vos démarches.

Le dossier est à imprimer sur votre espace et à envoyer 15 jours minimum avant.

Il sera étudié lors de la commission qui a lieu ci-dessous le calendrier :

19 Mars 09 Avril 30 Avril 28 Mai 18 Juin 16 Juillet 13 Août 03 Septembre

24 Septembre 15 Octobre 05 Novembre 26 Novembre 17 Décembre

## Fonds Solidarité Familial

Ces prestations sont versées :

- Lorsque l'agent cesse totalement ou partiellement son activité dans le cadre de son **congé de présence parentale**, pour s'occuper de son enfant gravement malade, handicapé ou accidenté.
- Lorsque l'agent cesse totalement ou partiellement son activité dans le cadre de son **congé de solidarité familiale**, pour s'occuper d'un proche souffrant d'une pathologie mettant en jeu le pronostic vital.

## Prestation Décès

Cette prestation est versée lors du décès de l'agent ou du retraité, de son conjoint, concubin ou pacsé ou d'un enfant à charge fiscale, pour participer aux frais d'obsèques.

Le montant est de 750€ et cumulable pour les couples hospitaliers en cas de décès d'un enfant.

**Date limite : 6 mois après le décès**

## Renseignements Juridique

**Obtenez gratuitement un renseignement juridique**

- en matière de logement
- consommation
- droit de la famille

Par téléphone ou par Internet, en indiquant votre numéro CGOS

• Tél. : 02 38 79 97 87 du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 9h à 19h.

• Par internet : [www.cgos.info.rubrique](http://www.cgos.info.rubrique) Vous et votre famille / Droits

• Ou en complétant le formulaire électronique disponible sur votre espace agent



Cette prestation a pour but de favoriser le lien CGOS / établissement en soutenant financièrement des projets portés par l'établissement adhérent et les agents de l'établissement à hauteur de 50%. Le projet doit être validé par le CSE.

**Bénéficiaires :**

Le projet pour lequel l'aide est demandée doit être ouvert à l'ensemble des personnels en activité de l'établissement (y compris le personnel médical), relevant de l'action sociale du CGOS.

Le projet doit avoir une dimension sociale, de nature culturelle ou de loisirs, sportive ou de solidarité.

**Un projet par an par établissement.**

## Avantage Conso

- ⇒ **ABONNEMENTS ET MAGAZINES**
- ⇒ **CARTES ET CHEQUES DE REDUCTION**
- ⇒ **VOITURES NEUVES**
- ⇒ **VOITURES OCCASIONS**



Des avantages très intéressants, rendez-vous sur le menu :

[Le C.G.O.S & Vous](#)

## Billetterie

La billetterie vous propose de nombreux spectacles de variétés, parcs d'attraction, ainsi que des offrestelles que l'opéra, l'art dramatique, des expositions nationales, et de nombreux festivals dans notre région.

Chaque agent peut bénéficier de 250€ de participation CGOS ainsi que leurs ayants droits.

La participation annuelle du CGOS est de **250€ par agent et leurs ayants droits** (exemple: pour une famille de 4 personnes, c'est 1 000€ par an)

**Un agent célibataire bénéficie de deux places par offre.**

Accédez au site billetterie CGOS : [www.avantages-loisirs.cgos.info](http://www.avantages-loisirs.cgos.info)

Et découvrez DE NOMBREUSES OFFERS DISPONIBLES EN LIGNE



Accédez au site LOISIRS CGOS : [www.cgos.info](http://www.cgos.info) ou par tél 01 70 56 59 24 du lundi au samedi de 8h30 à 18h



Vous partez à la retraite et vous voulez continuer à bénéficier des prestations CGOS ?

**Pensez à mettre votre dossier à jour.**

Le montant de la prestation varie selon l'indice de l'agent et le nombre d'années de services accomplies par l'agent dans un ou des établissements adhérents au CGOS.

<b>Tranche d'Indice Majoré</b>	<b>Montant par année de service</b>
Indice jusqu'à 505	54 €
Indice de 506 à 765	49 €
Indice supérieur à 765	44 €

**La date limite de la demande ne doit pas dépasser 5 ans après la date de départ**

# AGENDA

Prestations	Date limite	Imposable	Non-imposable
<b>CESU – Garde d’enfants</b>	30/11/2024		<b>X</b>
<b>Centre de loisirs et Accueil périscolaire</b>	31/01/2025	<b>X</b>	
<b>Etudes, Education et Formation</b>	31/07/2024	<b>X</b>	
<b>Enfant en situation de Handicap</b>	30/11/2024	<b>X</b>	
<b>Vacances Adultes et Famille</b>	31/01/2025	<b>X</b>	
<b>Vacances Enfants et Adolescents</b>	31/01/2025	<b>X</b>	
<b>Chèques Vacances</b>	31/10/2024		<b>X</b>
<b>Chèques Culture</b>	Dans la limite du budget		<b>X</b>
<b>Sports, Loisirs et Culture Adultes</b>	30/11/2024	<b>X</b>	
<b>Sports, Loisirs et Culture Enfants et Adolescents</b>	30/11/2024	<b>X</b>	
<b>Retraite</b>	5 ans après départ	<b>X</b>	
<b>Décès</b>	6 mois après décès		<b>X</b>
<b>Naissance</b>	6 mois après naissance	<b>X</b>	

## NOS REVENDICATIONS

En 2024, la **CFDT** développe l'action sociale comme elle a su faire en proposant de nouvelles prestations et en améliorant celles existantes. Pour mettre en place ces nouvelles prestations, l'ensemble des organisations (syndicales et patronale) doivent les valider dans votre instance régionale.

### MALADIE :

La **CFDT Santé Sociaux** dénonce la dégradation des conditions de travail et s'oppose toujours au recul de l'âge de départ à la retraite.

La **CFDT Santé Sociaux** revendique le maintien de salaire des agents durant la maladie et des actions de prévention tout au long de la carrière pour prévenir l'usure professionnelle.

### AIDES FINANCIERES :

Face à la précarité, aux situations exceptionnelles, la **CFDT Santé Sociaux** revendique des montants conséquents pour les agents en difficultés.

### PRESTATION EDUCATION :

L'éducation des enfants est une priorité pour la **CFDT** qui met en tout en œuvre pour augmenter les aides notamment pour les études coûteuses.

### PROTECTION SOCIALE :

La **CFDT** revendique une complémentaire pour tous les agents contractuels, stagiaires et titulaires.

### HANDICAP :

La **CFDT** revendique l'accès à notre champ professionnel pour les personnes en situation de handicap.

## VOS MANDATES

**CFDT Ile de France & Outre-Mer**

Toute l'équipe CFDT du CGOS se mobilise pour vous au cœur des différentes commissions

**N'hésitez pas à nous contacter**

*Charly ALEXANDRE-ALEXIS*

**Mail :** [C.Alexandre-Alexis@ghu-paris.fr](mailto:C.Alexandre-Alexis@ghu-paris.fr)

**Téléphone :** 06 62 46 49 12

*Fatoumata DIAKITE*

**Mail :** [hsd-cfdt@ch-stdenis.fr](mailto:hsd-cfdt@ch-stdenis.fr)

**Téléphone :** 01 42 35 64 06

*Saadja QNIA – JRAY*

**Mail :** [sjray@sante-sociaux.cfdt.fr](mailto:sjray@sante-sociaux.cfdt.fr)

**Téléphone :** 06 66 06 47 36

*Moibassi BAHEDJA BOUDOURI*

**Mail :** [moibassibahedja@gmail.com](mailto:moibassibahedja@gmail.com)

**Téléphone :** 06 39 23 56 94

*Sophie LAMBERT*

**Mail :** [cfdtchimm@gmail.com](mailto:cfdtchimm@gmail.com)

**Téléphone :** 07 86 36 90 64

*Charlotte NGAKO-TITALOM*

**Mail :** [charlotty5@yahoo.fr](mailto:charlotty5@yahoo.fr)

*Gwendoline BONNET TRIVINI*

**Mail :** [cfdtpontoise@gmail.com](mailto:cfdtpontoise@gmail.com)

**Téléphone :** 06 14 59 84 69

*Edwige PFEIFFER*

**Les adhérents CFDT bénéficient d'un accompagnement individualisé (ouverture de droits, mise à jour des dossiers, demandes de prestations...).**

**Rejoins-nous !**

